

LE TRAIN DE VIE DE LA CGT DÉRAILLE

LE 3 AVRIL 2012 **SABINE BLANC**

Les combines de la CGT au sein de la SNCF sont promises à un grand déballage, comme le montrent des documents inédits publiés par *OWNI*. Dans ce dossier, le syndicat vient d'être renvoyé devant le Tribunal correctionnel de Lyon. Au mois de novembre dernier, des députés UMP avaient empêché la publication du rapport Perruchot sur l'argent noir des syndicats, qui déjà levait un coin de voile sur ce dossier.



Le 23 mars dernier, à Lyon, la justice a renvoyé devant le Tribunal correctionnel huit syndicats du comité d'entreprise régional (CER) de la SNCF, accusés d'avoir détourné une partie des subventions allouées au comité. Mis en examen en tant que personne morale, la CGT, Unsa, Sud-Rail, CFTC, CFDT, FO, Fgaac, CFE-CGC devront répondre dans les prochains mois d'abus de confiance et de faux et usage de faux. L'information judiciaire ouverte en 2006 s'était conclue par une ordonnance de non-lieu 2009 mais le parquet avait fait appel, avec succès.

Lanceurs d'alerte

Un épisode de plus dans une affaire entamée en 2004, après des révélations de deux salariés du CE de la SNCF, Willy Pasche et Nathalie Guichon. Ils avaient alors déposé plainte devant le Tribunal de grande instance de Lyon pour abus de confiance, dénonçant "des surfacturations à des fournisseurs inamovibles, des emplois fictifs et l'utilisation des moyens du CER de Lyon à des fins ne correspondant pas à sa mission", comme le montre l'ordonnance de renvoi que nous nous sommes procurée et que nous reproduisons ci-dessous.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player.**

Depuis au moins 1995, un accord aurait été mis en place pour se partager une part du gâteau estimée au deux tiers. Le tout sous couvert de mécanisme de "limitation des dépenses". Dans son ordonnance de renvoi, le juge Philippe Duvall Molinos précise :



Au cours de leurs investigations, les enquêteurs de la police judiciaire

constataient que la majeure partie du budget de fonctionnement était utilisé à financer les dépenses des organisations syndicales. En effet, sous couvert d'une ventilation comptable banale des dépenses par poste de charge, se cachait un accord de répartition du budget de fonctionnement entre les huit organisations syndicales représentatives de l'entreprise.



Prenant l'exemple de l'année 2004, l'ordonnance détaille que presque 340 000 euros ont été détournés, et ventilés en fonction des résultats aux élections, ce qui explique que la CGT ait le morceau le plus important, 140 349 euros, loin devant l'Unsa et ses 51 427 euros. Jean-Louis Basset, représentant FO Union régionale Rhône Alpes, enfoncera ses camarades cégétistes :



La décision du montant était vraiment une décision unilatérale de la CGT. Il n'y avait pas de négociations sur ce point. J'ai appris à une période que le budget de fonctionnement était en déficit. Nous sommes alors intervenus, au moins FO et l'Unsa, après de la CGT pour réclamer que le budget de fonctionnement soit diminué car il n'était pas normal que ce budget soit en déficit.



L'argent détourné serait allé en partie dans les poches des organismes de formation des syndicats, où les membres des organisations syndicales allaient. La facture était envoyée aux syndicats et remboursées par le CER. Une autre partie des fonds aurait servi à diverses emplettes :



l'achat de télécopieurs, le règlement de facture de téléphone, de repas et d'hébergement. L'achat d'alcool et la réalisation de tracts syndicaux pouvaient aussi figurer parmi ces remboursements effectués sur le budget de fonctionnement du CER de Lyon au bénéfice des organisations syndicales.



Répartition des fonds

Auditionnés lors de l'enquête préliminaire, les responsables syndicaux ont opté pour des positions différentes. Jean Raymond Murcia, secrétaire CGT du CE de Lyon de 2000 à mars 2004, justifie l'accord de 1995 par *"un budget de fonctionnement largement excédentaire qui servait alors à combler le déficit des activités sociales"*. Pourtant les enquêteurs ont noté que ce budget de fonctionnement était déficitaire en 2002 et 2003 de 84 500 et 79 000 euros. Pas de quoi remettre en cause l'accord.



D'autres éludent. Tel Claude Miachon, secrétaire CGT du CE de Lyon de 2000 à mars 2004 depuis avril 2004 qui se défausse :



[Il] ne pouvait se prononcer sur la légalité de l'accord intersyndical qui existait bien avant son arrivée.



Il a aussi indiqué que le cabinet d'expertise comptable était au courant des pratiques intersyndicales. Le cabinet en question, Audit-Alpha, devenu Adexi-Étoile, fait partie du groupe Alpha, connu pour être proche de la CGT.

Alain Laporte, secrétaire général régional de la CGT Cheminots de 1998 à janvier 2006, quant à lui *"reconnaissait avoir signé les accords intersyndicaux de répartition des fonds de 1998 à 2005. Il expliquait que le remboursement des frais de formation permettait :*



d'alimenter le fonctionnement de la délégation syndicale. Il s'agissait d'un moyen de justifier des sorties de fonds du CER.



Le syndicaliste a aussi reconnu avoir utilisé la carte d'autoroute à des fins personnelles et que l'alcool acheté servait *"pour des 'pots' avec des élus et militants CGT"* . En revanche, interrogé sur les frais de formation et en particulier les 32 000 euros dépensés en janvier

2004, il "indiquait qu'il y a avait des élections professionnelles proches, mais se refusait à établir un lien entre les événements."



Pour Denis Mineboo, secrétaire régional de Sud-Rail, "les activités d'élu du CER et de syndicaliste ne pouvaient être dissociées." Gérard Sonnier, secrétaire général CFTC-cheminots Lyon depuis mai 2005 a estimé :

“

Son organisation syndicale avait besoin de ce financement même s'il ne trouvait cela "pas bien normal."

”

En revanche, Jean-Pierre Talut, représentant syndical régional de la CFE-CGC Lyon depuis avril 2005, "découvrait les montants attribués aux autres organisations syndicales et ajoutait qu'il n'était pas normal que les syndicats fassent passer leurs frais de fonctionnement et de formation par le CER de Lyon." Son prédécesseur n'avait pas dû le mettre au courant puisqu'un tableau étiqueté "confidentiel" avait été remis en 2004 par Claude Machon, indiquant que la CFE/CGC avait droit à 1 247 euros. Dans ce contexte franche, une autre plainte était déposée en 2005 et 2006 suite à des vols de boîtes d'archives de la comptabilité du CE de la SNCF portant sur 2002 à 2004.

Sauf exception

Auditionné lors de l'information judiciaire, les élus syndicaux les plus mis en cause adoptent une ligne de défense commune, prêchant l'innocence : "pratiques financières transparentes et honnêtes", absence de contrôle des factures car on estime qu'"un lien, même minime, existait avec le fonctionnement du CER", "sauf exception, il n'y avait pas eu d'abus dans la gestion des sommes", "activité syndicale largement tournée vers le CER de Lyon et sa gestion", "jamais constaté d'abus dans l'utilisation des fonds résultant de l'accord de répartition". Sans poser la question de la légalité dudit accord. Habilement, on pointe du doigt la SNCF, qui aurait laissé ce jeu s'installer, sous-entendu pour acheter la paix sociale.



Tandis que le trésorier du CE régional de la SNCF de 2000 à 2002, Bernard Hoarau, *“confirmait que la CGT imposait ses fournisseurs”*. On voit aussi cité le nom d'Emergences, un cabinet de formation, décrit comme proche de la CGT. Nathalie Guichon a affirmé aux enquêteurs que *“la directrice technique du CER Lyon, Mme Nadia Chanel, était détachée par la société Emergences, qui facturait ce service au CER Lyon, alors en grandes difficultés.”*

Financement des syndicats

L'un des lanceurs d'alerte à l'origine de toute cette affaire, Willy Pasche, avait été auditionné par la commission d'enquête sur le financement des syndicats, dite Commission Perruchot, en même temps que Philippe Chabin, salarié du CE clientèle de la SNCF. *OWNI* reproduit dans son intégralité ci-dessous leur témoignage. Le rapport final de cette commission d'enquête a été interdit de publication à l'automne dernier, à la demande de députés UMP – laissant planer le soupçon d'arrangements politiques entre le parti majoritaire et les syndicats.

Le document de synthèse **a fini par être divulgué** dans la presse, par nos confrères du *Point*. Mais il n'en est pas de même des auditions, riches en détail, notamment sur le fonctionnement des syndicats à l'intérieur de la SNCF.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player**.

Le salarié revient sur son parcours au CE, ses découvertes sur les dysfonctionnements et le harcèlement dont il se dit victime depuis qu'il a porté plainte.

Contacté par nos soins, il a dénoncé une situation verrouillée, du fait de la position forte de la CGT aux prud'hommes et à l'inspection du travail. En 2008, Willy Pasche s'était dit victime de harcèlement moral et les enquêteurs avaient alors visité son lieu de travail et celui de deux collègues *“relégués dans un bureau sans fenêtre et sans travail effectif”*. Toutefois, sa plainte avait été classée sans suite en juin 2008, l'infraction étant insuffisamment caractérisée.

En arrêt de travail depuis 2008, Willy Pasche a également porté plainte contre le CER et la SNCF pour harcèlement moral qui sera jugé en juin. Le juge d'instruction a cependant jugé irrecevable sa plainte et celle de Nathalie Guichon avec constitution de partie civile, *“aux motifs qu'un lien de causalité directe entre le préjudice qu'ils alléguaient et les faits de la procédure ne pouvait être constaté”*. Pas de quoi gâcher la satisfaction de voir le procès s'ouvrir enfin, après tant d'années.



DÉVOILER L'ARGENT DES SYNDICATS

OWNI s'est procuré le compte-rendu d'une audition devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le ...

ANASTHASE

le 3 avril 2012 - 15:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





Grosse déception envers le site OWNI pour cet article et partis pris qui ne me plait pas à propos de clopinettes et dans un contexte de rivalités syndicales.... Un article qui ne fait qu'aller dans le sens des propos scandaleux de sarkozy sur les syndicats "qui font de la politique", selon lui.

Et oui... et n'en déplaise à Sarkozy..... les syndicats, c'est politique. C'est pour défendre les intérêts des salariés face à un patronat et un système capitaliste néolibérale à tendance fasciste qui chaque jours est plus violent envers les hommes et femmes qui lui permet pourtant d'exister.

Si il y a des dérives, et c'est toujours le cas des organisations humaines à un moment ou un autre, il est normal et important de s'en occuper et de le dénoncer mais c'est aussi pour cela qu'il existe et que l'on prévoit des gardes fous.

La situation présente est le résultat d'années et d'années de lobbying, de stratégies de la droite et du patronat pour isoler, véroler et corrompre les syndicats qui sont une épine dans le pied de la course à l'exploitation de l'homme au profit du patronat.

La situation c'est aussi le résultat de la politique et de la faute aux racailles de l'UMP-Haine.

VOUS AIMEZ  5 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



ALAIN L.

le 3 avril 2012 - 17:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Sans doute faut-il dénoncer les abus des confédérations syndicales, encore faut-il que la dénonciation ne prenne pas appui un rapport que même les membres de l'UMP et du patronat ont déclaré abusif.

Par ailleurs quid des multiples où sont brassées en toute illégalité des masses énormes d'argent – IUMM – par les "syndicats" patronaux et leurs officines, peuplées d'hommes qui fluidifie la corruption des élus, des caisses électorales, et des syndicats qu'on vient ensuite clouer au pilori ?..

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

CAROTENE

le 3 avril 2012 - 18:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





Les syndicats ont toujours eu des financements occultes de la part des dirigeants, que le gouvernement ait été de droite ou de gauche. Par ailleurs, je me demande si un dirigeant "de droite" serait plus prêt à faire taire une manifestation en payant (masquant le malaise de rentabilité), plutôt qu'un dirigeant "de gauche" (masquant le malaise sociale).

Il n'y a pas qu'à la SNCF que les syndicats mettent bêtement en péril la pérennité de leur société, et j'avance par là leur main-mise sur les dockers de Fos. Grâce à eux (et même à cause d'eux), les cargaisons sont affrétées aux ports à côté, mettant en péril la compétitivité du site.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise. Les syndicats sont utiles et nécessaires, tant qu'il n'y a pas des abrutis qui ternissent leur image. En Allemagne (seul exemple que je connaisse, désolé), les syndicats sont très puissants, mais également intelligents. En France et de part son histoire, on a la puissance de la voix mais ce n'est pas l'intelligence qui prime partout. Il y a des cons à tous les étages, et c'est ainsi que le monde tourne. Il est inutile de placarder des étiquettes gauche ou droite en fonction des actes. Regarder la

Corrèze qui a coulé pendant la direction du Cochonou. On pourrait dire qu'il a fait aussi bien qu'un bouffon de droite. On a 2 crétins chacun dans son camps. Super.

J'exprime mon soutien à tous les syndicats qui combattent contre la fermeture de leur usine pour cause de manque de rentabilité immédiate.

VOUS AIMEZ  3 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

